

# Protégez votre Repair Café



## Pourquoi s'assurer ?

Vous allez ouvrir votre Repair Café, dans un local loué ou prêté, dans lequel plusieurs personnes vont s'exercer à une activité de réparation sur différents matériels.

Les risques existent (dommages mobiliers ou immobiliers, blessures...), et vous pouvez, en tant qu'organisateur, être confronté à des responsabilités multiples. Pour vous protéger, il est important de souscrire à une assurance, dans le cas de la location d'un local, celle-ci est d'ailleurs obligatoire. Œuvrer sans assureur est une pratique très risquée. En cas de sinistre important, c'est la survie de l'activité de la structure qui peut être mise en cause et en tant que dirigeant, c'est votre propre patrimoine qui peut être mis en jeu en cas de faute personnelle.

Voilà pourquoi MAIF propose aux Repair Cafés de France une protection globale forfaitaire des biens et des personnes, simple et efficace, avec un minimum de temps consacré à la gestion administrative (pas de liste nominative des personnes assurées, pas de liste exhaustive des biens et des locaux...).

### À noter

Il est important que les activités du Repair Café soient organisées au sein d'une association. À défaut d'existence d'une personne morale, vous ne pouvez pas souscrire de contrat d'assurance pour le Repair Café, et c'est alors votre responsabilité personnelle qui peut être mise en cause, civilement ou pénalement. Retrouvez tous nos conseils pour créer une association sur <https://www.maif.fr/associationsetcollectivites/associations/guides-fonctionnement/creer-association.html> ainsi que nos modèles de statuts commentés [www.maif.fr/statuts-associatifs](http://www.maif.fr/statuts-associatifs)

## Pour quels risques ?

- > **Les risques liés à l'occupation des locaux** (votre propriétaire vous demandera l'attestation obligatoire de responsabilité civile locative). Par exemple : un pot de peinture renversé tache le sol ou un appareil défectueux que vous utilisez est à l'origine d'un court-circuit et déclenche un incendie.
- > **Les risques liés aux conséquences d'un sinistre** provoqué par une mauvaise réparation. Par exemple : une lampe réparée par un bénévole dans le Repair Café provoque ensuite un incendie dans la maison où elle a été ramenée, suite à un problème d'ordre électrique ; la responsabilité du Repair Café pourrait être engagée.
- > **Les risques liés aux personnes** (experts, bénévoles, animateurs, usagers...) qui exercent une activité au sein du Repair Café. Par exemple : un participant s'entaille profondément la main à l'occasion de la réparation d'un appareil.

**Bien couverts, vous pourrez ainsi agir en toute sérénité.**

### Pour tout renseignement ou devis :

contactez nos conseillers spécialisés MAIF Associations, collectivités, entreprises au **09 78 97 98 99** (appel non surtaxé, coût selon opérateur)

ou rendez-vous sur [www.maif-associationsetcollectivites.fr](http://www.maif-associationsetcollectivites.fr)